



## Deux semaines non renseignées dans l'attestation pole emploi

Par **ghiloufi**, le **07/04/2023** à **10:32**

Bonjour,

J'ai commencé un CDI avec une boîte le 12 septembre 2022 et j'ai démissionné le 25 janvier 2023.

Dans mon attestation pôle emploi j'ai trouvé que les deux semaines de septembre ne sont pas renseignées dans mon attestation pôle emploi quand j'ai parlé avec mon employeur il m'a dit qu'on ne renseigne pas le mois incomplet sauf le mois de démission.

Est-ce que c'est vrai cela ?

Par **P.M.**, le **07/04/2023** à **11:45**

Bonjour,

C'est pratiquement l'inverse, tous les mois doivent être renseignés et le dernier mois incomplet est mis à part mais quand même renseigné...

Le mieux serait de faire votre réclamation par lettre recommandée avec AR...